

Année 2025

**FICHE D'INCIDENCES POUR CHACUNE DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE
DE LA VILAINE ET DU CANAL D'ILLE ET RANCE**

AUTORISÉES par l'Arrêté Préfectoral du 13 JANVIER 2021

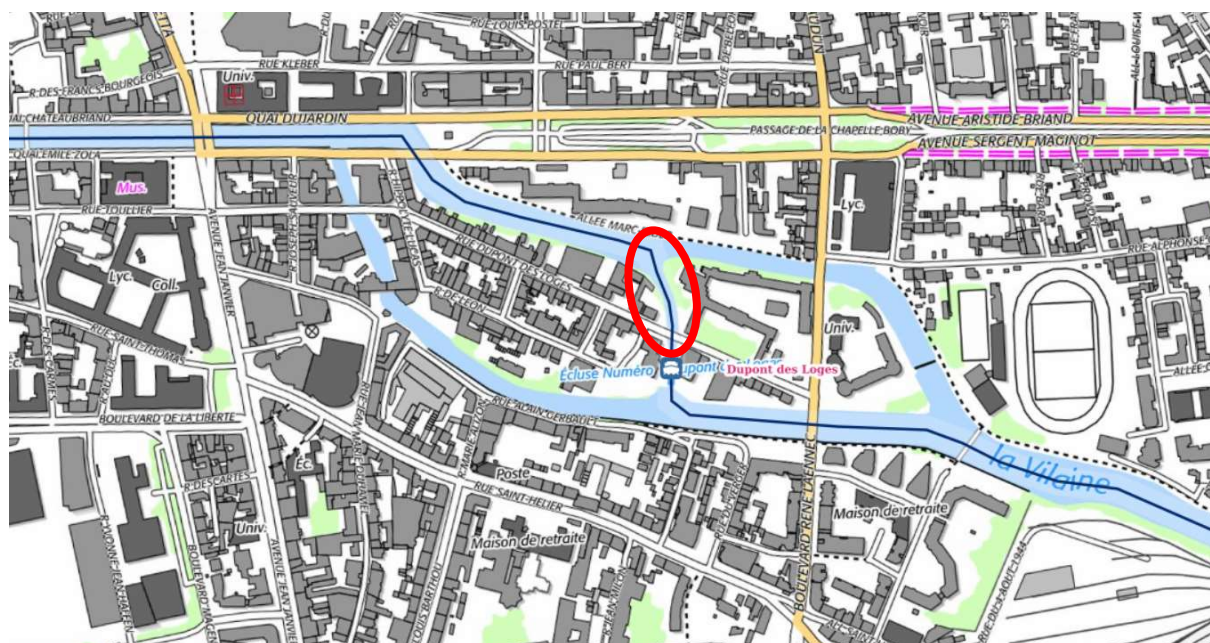
Département : Ille-et-Vilaine (35)
Commune : 35031 RENNES
Désignation du cours d'eau : La Vilaine – Bief du Comte
Bassin Versant : LA VILAINE (UHC 1)

Situation cadastrale : Non cadastré - Domaine Public Fluvial (DPF)

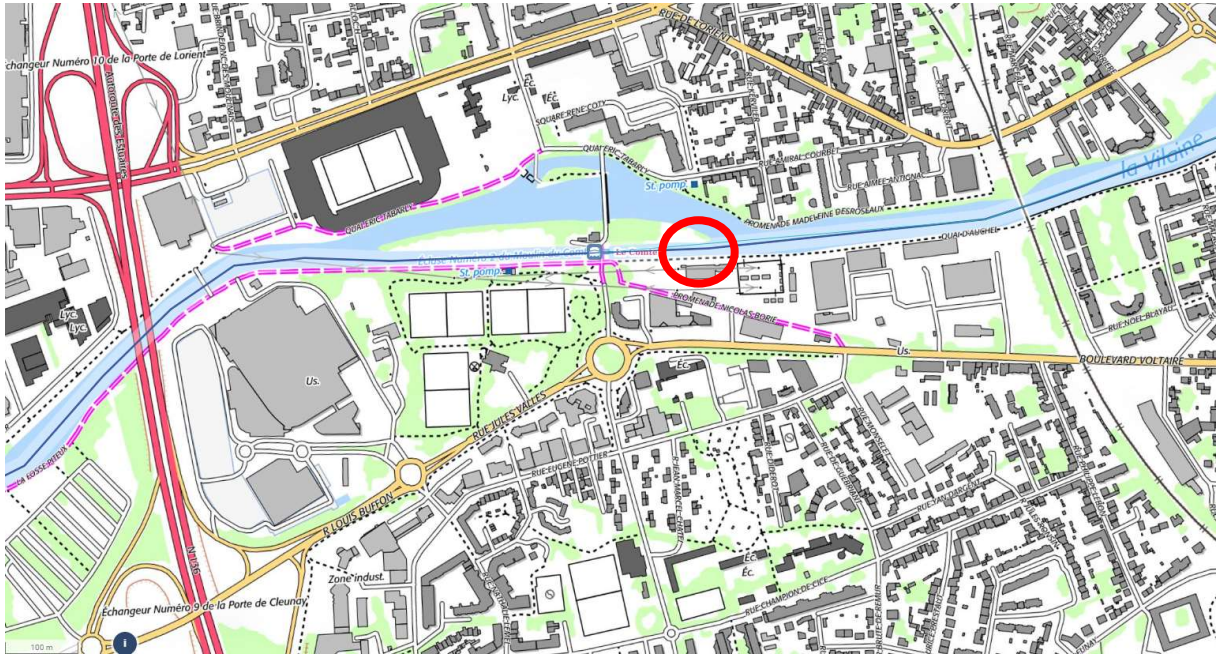
N°	Commune	Section cadastrale	Lieu-dit
1	35031 RENNES	DPF	Aval de l'écluse Dupond des loges
2			Embranchement amont écluse du Comte

Localisation du site de dragage : Plan à fournir (extrait IGN) avec coupe en travers type du chenal de navigation à draguer

1. Aval de l'écluse Dupond des loges

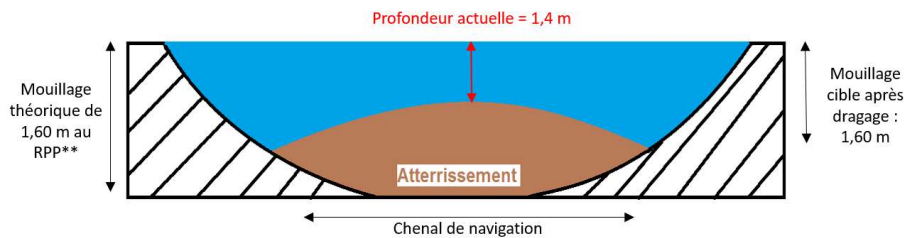


2. Amont écluse du Comte



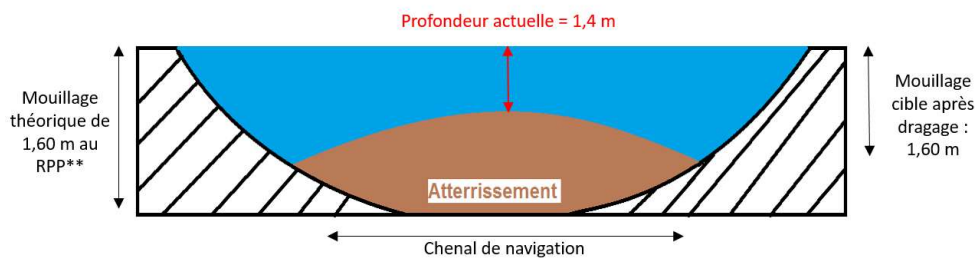
Coupes en travers des sites de dragage :

Coupe transversale - Bief N°02 Le Comte 1. Aval de l'écluse :



** RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

Coupe transversale - Bief N°02 Le Comte 2. Amont de l'écluse :



** RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

1- Caractéristiques du dragage

1.1. Localisation et motif des travaux

Le plan de localisation est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

Département(s):	Ille-et-Vilaine (35)
Communes (s):	35031 RENNES
Du Pk X1 au Pk X2	Aval de l'écluse Dupond des loges Amont écluse du Comte – pk 1.6
Motif du dragage :	Dragages ponctuels du chenal de navigation pour avoir un mouillage de 1,60 m - Zone d'Atterrissement hivernal

1.2. Période prévisionnelle des travaux

Date prévisionnelle des travaux :	Mai 2025
Durée prévisionnelle des travaux :	2 jours
Dernier dragage du site :	Mai 2024

1.3 Caractéristiques des sédiments

	Aval de l'écluse Dupond des loges	Amont écluse du Comte
Volume estimé en m3 :	50 m3	50 m3
Nature des sédiments :	Limons sableux	Limons sableux
Épaisseur maximum estimée :	20 cm	20 cm

1.4 Process

1.4.1. Mode d'extraction

Drague aspiratrice	Pelle mécanique embarquée	Pelle mécanique depuis la berge	Autres
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>			
La configuration de La Vilaine (largeur importante) et les difficultés d'accès dans le centre de Rennes nous oblige à préférer l'utilisation de moyens nautiques.			

1.4.2. Dragage assec

<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<i>Justification :</i>	

1.4.3. Destination finale des sédiments

Remis en suspension / nivellement	Site de transit (préciser le site)	Restauration des berges (préciser la localisation)	Valorisation agricole (plan d'épandage à joindre en annexe)	Autres (aménagement paysager,...) - plan à fournir en annexe	Élimination en décharge (préciser la destination)
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>					
Compte tenu de dépassements du seuil S1, les sédiments seront acheminés vers le site de Cicé.					

1.4.4. Travaux réalisés

En régie	Entreprise
OUI	

2- Études techniques

2.1 Caractérisation physico-chimique

2.1.1 Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est joint en annexe 2.

2.1.2 Synthèse des analyses

Les résultats exhaustifs des analyses sont à joindre en annexe sous forme de tableau.

Prélèvements	Analyses exigées par l'arrêté du 09 août 2006	
	Nombres de dépassement des seuils S1	Paramètres dégradants (si dépassement)
2025_25	3	Cadmium, Zinc et HAP
2025_26	1	zinc

2.2 Enjeux Milieux naturels

2.2.1 Synthèse des enjeux

	A plus de 1km (distance à préciser)	Proche	Limitrophe	Inclus	Effet notable
Périmètre de protection de captage	2.4 km				
Natura 2000	8.4 km				
ZNIEFF	2.1 km				
Zone Inondable				X	Pas d'effet
Zone Humide	X				
Zone de frayères				X	Faible à très faible (dragage uniquement dans le chenal de navigation)
Zone de loisirs				X	Faible à très faible (dragage compatible avec les activités de navigation)
Secteur urbanisé				X	
Autres					

La carte des enjeux environnementaux est à joindre en annexe.

2.2.2. Frayères

Présence confirmée de zones de frayères (à brochets notamment) situés en bordure de berges.

Le maintien de ces zones de frayères sera mis en œuvre à travers une préservation des roselières et des zones de haut-fond existantes. Le dragage sera réalisé uniquement dans le chenal de navigation.

2.2.3. Synthèse de l'inventaire faune flore

L'inventaire faune flore détaillé est à joindre en annexe.

Espèces protégées	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	<p>Mammifères Loutre d'Europe</p> <p>Oiseaux Accenteur mouchet Bergeronnette de Yarrell Bergeronnette des ruisseaux Canard colvert Chardonneret Éléphant Choucas des tours Corneille noire</p>	<p><i>S'agissant de la Loutre :</i> Cette espèce a des meures plutôt nocturnes. Elle n'est donc pas concernée par les opérations de dragages qui ont lieu le jour. Les opérations de dragages n'ont par ailleurs pas d'impact sur d'éventuelles catches à Loutre.</p> <p>L'impact des opérations de dragages sur l'avifaune est faible et principalement lié aux nuisances sonores. Les oiseaux adopteront un comportement de fuite pendant les travaux de dragage.</p>

	Faucon pèlerin Fauvette à tête noire Goéland argenté Grand Cormoran Mésange à longue queue Mésange bleue Mésange charbonnière Moineau domestique Mouette rieuse Pie bavarde Pigeon biset Pigeon ramier Pinson des arbres Pouillot véloce Gallinule poule-d'eau Roitelet à triple bandeau Rougegorge familier Tourterelle turque Troglodyte mignon Reptiles Lézard des murailles	Ces espèces fréquentent les berges et les abords plutôt que la partie purement aquatique des canaux, lieu des dragages. Ces espèces ne sont pas concernées par les opérations de dragage.
Flore	Néant.	

Conclusion:

Les zones de déchargement ont fait l'objet, au préalable, d'une expertise naturaliste pour écarter la présence d'espèces protégées. Le cas échéant, une autre zone de déchargement ne présentant pas d'espèces protégées a été proposée.

Les travaux de dragage vont se traduire par une incidence (destruction ou perturbation) sur les espèces non mobiles ayant colonisées les zones d'extractions concernées. La nature du substrat n'est toutefois pas compatible avec le développement d'espèces sensibles ou remarquables ce qui limite d'autant plus les impacts. Les espèces plus mobiles, (oiseaux, loutre, ...) adopteront un comportement de fuite depuis de secteur d'extraction.

S'agissant particulièrement des poissons, ces espèces adopteront, hormis l'anguille, un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

Les incidences peuvent donc être considérées comme faibles et limitées dans le temps du fait d'une recolonisation rapide du substrat à l'issue des travaux, par les populations voisines maintenues en place.

Espèces exotiques envahissantes	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Rat musqué	Non mesurable
Flore	Élodée dense Jussie	Dispersion

Conclusion :

Il est délicat d'évaluer les effets des dragages sur les espèces exotiques envahissantes animales. On peut toutefois conclure que les opérations de dragages n'ont pas d'effets (négatifs ou positifs) sur les espèces susmentionnées.

S'agissant particulièrement de l'Élodée dense, Les opérations de dragage auront un effet négatif sur le développement de ces plantes en intervenant directement sur le système racinaire de la plante alors que le faucardage intervient uniquement sur la partie végétative de ces plantes.

Les sédiments faisant l'objet d'une gestion à terre, les sédiments transitent pour ressuyage dans les sites de transit où les sédiments sont délibérément exondés. Ce milieu ne constitue par conséquent plus un milieu propice à la prolifération de ces plantes envahissantes, tributaires du milieu aquatique.

Enfin, s'agissant de la Jussie, s'agissant d'une plante se développant essentiellement sur les bords des cours d'eau et que le dragage se concentre sur le chenal, le risque de dispersion est nul à faible.

2.2.4 Évaluation Natura 2000 (si nécessaire)

Non concerné.

2.2.5 Usages de la voie d'eau (autres que navigation)

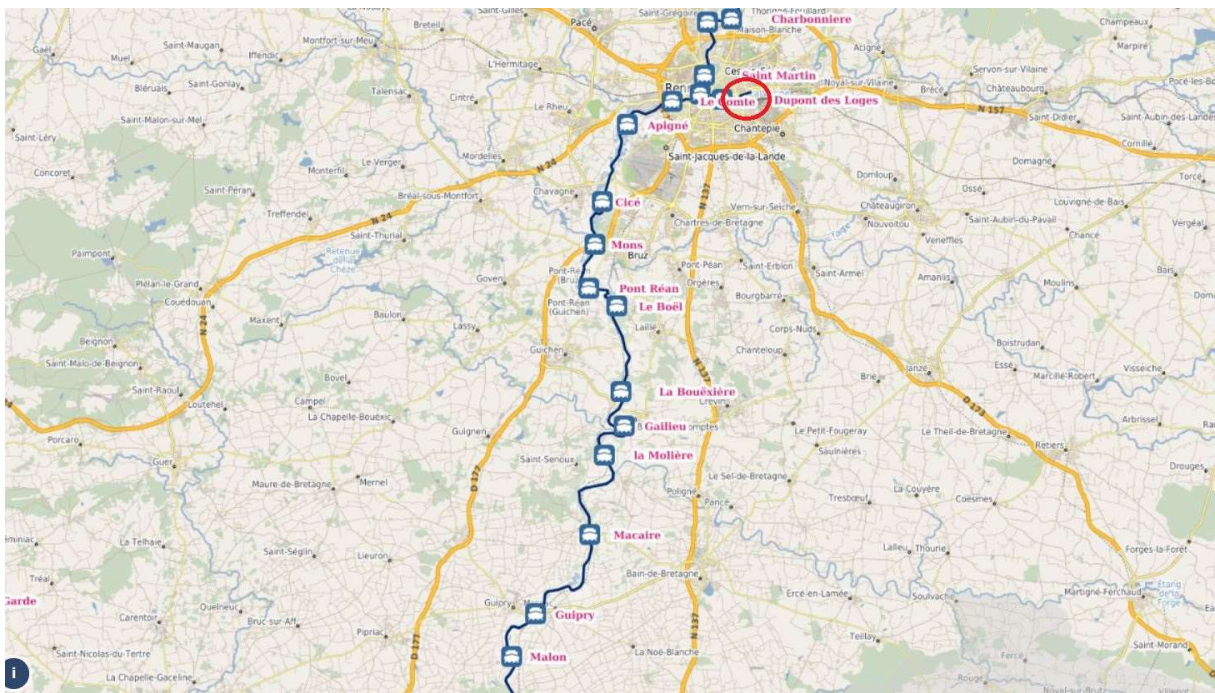
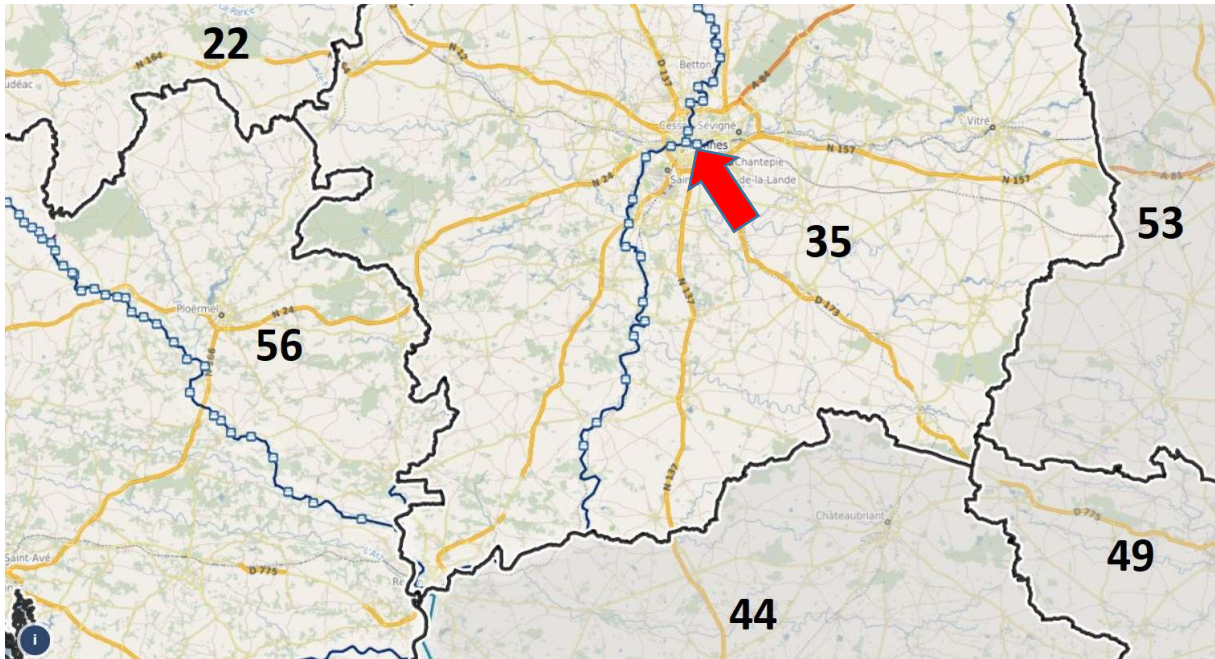
Activités recensées sur le secteur	Présent	Absent
Activités nautiques	X	
Pêche	X	
Prélèvement agricole		X
Prélèvement industriel		X
Rejets	X	
Baignade		X
Autre(s)		

3- Mesures

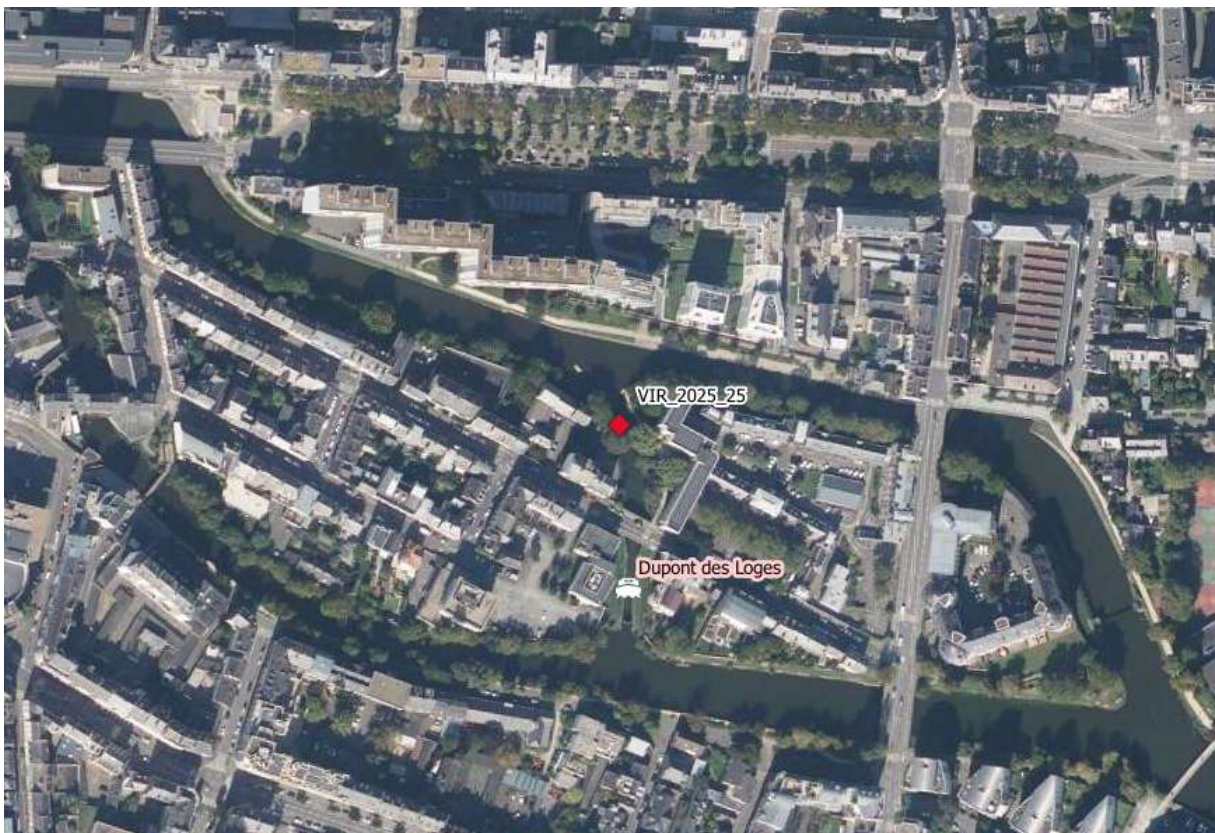
3.1. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Mesures d'évitement	PGPOD : Pièce 6/§5 (pages 69-70) ; Pièce 7/§3 (pages 78-81) ; Pièce 8/§2.5 ; Pièce 9/§3 ; pièce 10/§3 (pages 121-122) + Planches 48 à 55
Mesures de réduction	
Mesures compensatoires	Néant.

ANNEXE I : PLANS LOCALISATION



ANNEXE II – PLANS D’ECHANTILLONAGE



ANNEXE III : ANALYSES SEDIMENTAIRES CAMPAGNE 2024

RÉSULTATS ANALYSES SEDIMENTES DRAGAGES ANNÉE 2025					Ref_Région Bretagne		VIR_2024_28	VIR_2024_28
Méthode : Banne preneuse pour sédiments, préleveur d'eau pour échantillon d'eau Prélèvements : ENVIRO-MER					Secteur			
SEUILS REGLEMENTAIRES Epandage - Arrêté du 08/01/1998 Critères d'admission des déchets dans les centres de stockage Directive Européenne du 19/12/2012 et Arrêté du 12/12/2014					Date des prélèvements		24-oct-24	
S1	Epandage	ISDI	ISDND	ISDD	Laboratoire en charge des analyses		Eurofins	Eurofins
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES								
					Matière sèche	% P.B.	36,3	29,8
					Refus pondéral à 2 mm	%	30,50	1,20
MICROPOLLUANTS MINÉRAUX (métaux)								
30	-				- Arsenic	mg/kg MS	22,4	17
2	10				- Cadmium	mg/kg MS	2,14	0,87
150	1000				- Chrome	mg/kg MS	30,8	32,7
100	1000				- Cuivre	mg/kg MS	68,7	46,1
50	200				- Nickel	mg/kg MS	48,8	45,7
100	800				- Plomb	mg/kg MS	71,6	46,3
300	3000				- Zinc	mg/kg MS	473	350
1	10				- Mercure	mg/kg MS	0,23	0,23
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES								
=> Polychlorobiphényles								
					PCB 28	mg/kg MS	0,0013	0,0011
					PCB 52	mg/kg MS	0,0025	<0,001
					PCB 101	mg/kg MS	0,0066	0,0021
					PCB 118	mg/kg MS	0,0054	0,0015
					PCB 138	mg/kg MS	0,0075	0,0025
					PCB 153	mg/kg MS	0,0063	0,0023
					PCB 180	mg/kg MS	0,0044	0,0012
0,68	0,8	1	3	1 000	Somme des PCB (7)	mg/kg MS	0,034	0,011
=> Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)								
					Naphtalène	mg/kg MS	0,75	0,81
					Fluorène	mg/kg MS	0,75	0,3
					Phénanthrène	mg/kg MS	3,2	0,83
					Pyène	mg/kg MS	2,3	0,17
					Benzo(a)-anthracène	mg/kg MS	1,6	0,074
					Chrysène	mg/kg MS	1,6	0,089
					Indeno(1,2,3-cd)Pyène	mg/kg MS	1,3	0,076
					Dibenzof(a,h)anthracène	mg/kg MS	0,58	0,024
					Acénaphthylène	mg/kg MS	0,41	0,17
					Acénaphthène	mg/kg MS	0,82	0,087
					Anthracène	mg/kg MS	0,46	0,07
-	5				Fluoranthène	mg/kg MS	3,4	0,28
-	2,5				Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	2,8	0,16
-	2				Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	1,1	0,045
-	2				Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	2,7	0,055
-	2				Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg MS	1,4	0,082
22,8	-	50	50 cf. indice HC (C10-C4)		Somme des HAP (16)	mg/kg MS	25	3,4
AUTRES PARAMETRES SUR BRUT								
					- Indice HC (C10-C40)	mg/kg MS	792	738
					> C10 - C12 Indus	mg/kg MS	0,85	0,86
					> C12 - C16 Indus	mg/kg MS	16,78	7,38
					> C16 - C20 Indus	mg/kg MS	46,71	38,81
					> C20 - C24 Indus	mg/kg MS	83,05	53,49
					> C24 - C28 Indus	mg/kg MS	129,7	86,57
					> C28 - C32 Indus	mg/kg MS	102,8	197,4
					> C32 - C36 Indus	mg/kg MS	338,4	245,7
					> C36 - C40 Indus	mg/kg MS	13,14	85,78
0,5		6	-	-	- Somme des BTEX	mg/kg MS	0,3	0,3
					Calcul du coefficient QSM		0,72	0,45
ANALYSES SUR L'ELUAT								
=> Micropolluants minéraux (éléments traces métalliques) sur éluats								
					- Arsenic	mg/kg MS	<0,100	<0,100
					- Baryum	mg/kg MS	0,63	0,20
					- Cadmium	mg/kg MS	<0,002	<0,002
					- Chrome total	mg/kg MS	<0,10	<0,10
					- Cuivre	mg/kg MS	<0,100	<0,100
					- Molybdène	mg/kg MS	0,015	<0,01
					- Nickel	mg/kg MS	0,218	0,121
					- Plomb	mg/kg MS	<0,100	<0,100
					- Antimoine	mg/kg MS	0,022	0,035
					- Sélénium	mg/kg MS	<0,01	<0,01
					- Zinc	mg/kg MS	0,71	0,40
					- Mercure	mg/kg MS	<0,001	<0,001
=> Autres paramètres sur éluat								
					- C.O.T.	mg/kg MS	210	330
					- Fraction soluble	mg/kg MS	4000	2300
					- Fluorures	mg/kg MS	<5,00	<5,00
					- Chlorures	mg/kg MS	239	132
					- Sulfates	mg/kg MS	2 430	693
					- Indice Phénol	mg/kg MS	<0,50	<0,50
VALEURS AGRONOMIQUES								
1400	30 000	50 000	100 000		C.O.T. (par oxydation)	mg/kg MS		
					pH extrmit à l'eau			
					Matière organique à 500°C	% MS		
					Ammonium extrait au KCl (NH4)	mg N/4/kg M.S.		
					Cuivre (extrait) par colorimétrie	mg Cu/kg M.S.		
					Acide Kjeldahl (NITK)	g/kg M.S.		
					Rapport COT/NITK			
					Bore (B)	mg/kg MS		
					Cadmium (Cd)	mg/kg MS		
					Cobalt (Co)	mg/kg MS		
					Magnésium (Mg)	mg/kg MS		
					Manganèse (Mn)	mg/kg MS		
					Molybdène (Mo)	mg/kg MS		
					Phosphore	mg/kg MS		
					Potassium (K)	mg/kg MS		
					Oxyde de calcium (CaO)	mg/kg MS		
					Oxyde de magnésium (MgO)	mg/kg MS		
					Oxyde de potassium (K2O)	mg/kg MS		
					Phosphore (P2O5)	mg/kg MS		
4000					Somme de Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	mg/kg MS		

Annexe IV : cartographie des enjeux environnementaux

